



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/94

L'an deux mil quatorze, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 novembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENST : MM. BEAUME Hugues, GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel.

BÂTIMENT RESIDENTIEL

DU DAUPHIN :

LOGEMENT N° 4 ET SES ANNEXES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 14 août 2014 décidant la mise en vente de l'appartement n°4 avec son garage et une cave situés dans le bâtiment résidentiel du Dauphin, au village.

Deux personnes ont adressé une proposition pour l'achat de cet appartement et ses annexes.

Suite à l'ouverture des plis, les conseillers municipaux ont procédé à l'examen des deux propositions,

Le Conseil municipal, après délibération, à 8 voix pour et une voix contre :

DECIDE de vendre à Monsieur Angelo FRANCESCHI, domicilié à 38860 LES DEUX ALPES, 24 avenue de la Muzelle, les biens immobiliers suivants, situés dans le bâtiment résidentiel du Dauphin :

- Logement n° 4, en duplex, situé au niveau N+1 et +2,
- Garage n° 1 et cave n° 1 situés au niveau N-1.

DIT que cette vente, de gré à gré et en l'état, est consentie pour la somme totale de quatre vingt dix mille euros (90 000 €),

DIT que l'acte authentique sera établi par l'Office Notarial BRUNET-GENIN à 38520 BOURG D'OISANS,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

